

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DRUGUET, Maire, à la mairie.  
Convocation du 11/07/2017.

Présents : Mme AGIUS – Mme BONTEMPS – M. BORDES – M. BUCILLIAT – Mme CHARNAY – M. DRUGUET – Mme INNOCENTI – M. JOLY – Mme MADEJA – M. MERLE – M. SUBTIL

Absent ou excusé : Mme CHAMBARD (donne pouvoir à M. DRUGUET) – M. DEPRAZ (donne pouvoir à Mme BONTEMPS) – M. LAFONT – Mme ROUX DIT RICHE

A été élu secrétaire : M. MERLE

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 JUIN 2017 est approuvé à l'unanimité.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN BATIMENT MAIRIE-ECOLE

Monsieur le Maire rappelle le déménagement en juin 2015 de la mairie dans ses nouveaux locaux. Il précise que ces anciens locaux n'abritent désormais plus que la cantine scolaire et la garderie alors que l'ancien secrétariat de maire, l'ex salle du conseil municipal, l'ancien bureau des élus, la salle de réunions et l'appartement anciennement dévolu au directeur de l'école sont vacants.

Il rappelle que les parties réservées au restaurant scolaire et à la garderie deviennent trop petites compte-tenu du nombre d'enfants croissant utilisant ces services.

Il précise que la commune souhaite conserver l'aspect extérieur de ce bâtiment qui a abrité de nombreuses années l'école puis la mairie mais que des travaux conséquent de mise en conformité tant au niveau de l'accessibilité qu'au niveau thermique...sont à engager.

Dans un souci de préservation, de réhabilitation et de transformation des locaux inoccupés actuellement et de mise en conformité de ceux encore utilisés, la commune a demandé plusieurs études et chiffrages pour la réalisation de ces travaux. La commune reste dans l'attente des résultats de ces études et chiffrage mais envisage néanmoins la réalisation de ce projet à partir de 2018 compte-tenu de leur nécessité.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment mairie-école
- **PRECISE** qu'une enveloppe est déjà prévue au compte 23 du budget primitif en prévision de ces travaux afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt
- **PRECISE** que des demandes de subventions seront faites auprès de divers organismes
- **PRECISE** que la fiche d'intention pour la dotation territoriale 2018 (Contrat Ambition Région 2017-2019 et Contrat de ruralité 2017-2020) est déjà parvenue au Conseil Départemental de l'Ain fin juin 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondant à toutes demandes de subventions pour ce projet

La séance est levée à 22H00

### OBSERVATION DE MECONTENTEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA COMPETENCE COMMUNICATION ELECTRONIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

Le syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) regroupe actuellement toutes les communes du département. Créé initialement pour assurer les fonctions d'autorité organisatrice de distribution d'électricité, ce syndicat exerce également des compétences optionnelles au bénéfice de ses membres, dont celle relative à la « communication électronique ». Plus précisément, l'exercice de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » par le SIEA s'effectue dans le cadre de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales. En ce qui concerne la commune de Montracol, le conseil municipal avait décidé le transfert de cette compétence « communication électronique » par délibérations des 30 août 2007 et 23 février 2009.

Depuis lors, et avant tout commencement de travaux sur le territoire de la commune de Montracol, l'État a lancé un Appel à Manifestation d'Intention d'investissement (AMII) à destination des opérateurs privés. A l'issue de cette procédure, close le 31 janvier 2011, notre commune a été classée par l'État en

zone AMII, et par là même s'est trouvée couverte par la société Orange en matière de communication électronique, et non pas par le SIEA. Un accord transactionnel a d'ailleurs été signé entre le SIEA et Orange pour tirer les conséquences de cette répartition territoriale.

La société Orange ayant en charge le développement de la fibre optique sur le territoire de la commune de Montracol, l'exercice de la compétence « communication électronique » par la commune et donc par le SIEA est rendu impossible. Les articles L 5212-19 ET L5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales contraignent pourtant la commune à payer une cotisation de 1.50 € par habitant votée par le comité syndical du SIEA le 8 avril 2017.

Le conseil ne pouvant aller contre la réglementation paiera la cotisation de 1.50 € par habitant pour l'année 2017 au SIEA mais tient à faire part de son mécontentement puisque que c'est Orange qui déploiera la fibre sur la commune de Montracol et non le SIEA.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Commission communication :

- Mme BONTEMPS, adjointe à la communication informe les membres du conseil qu'il va falloir lancer une consultation pour l'impression du bulletin municipal à paraître en décembre.
- Elle fait ensuite un rappel des manifestations prévues sur la commune cet été à savoir le passage du tour de l'Ain le mercredi 9 août 2017 à l'heure du déjeuner et le rallye des sentiers pédestres le dimanche 3 septembre. Concernant le tour de l'Ain qui passera par la route de Buellas, Monsieur le Maire indique que la réparation du pont qui sépare les communes de Montracol et Buellas est en cours de réparation.
- Les élus devront s'organiser pour tenir les permanences de distribution des sacs poubelles aux Montracoliens le vendredi 8 septembre de 16h à 19h et le samedi 9 septembre de 10h à 12h.

Commission bâtiments et réseaux secs :

- Salle des associations : Monsieur SUBTIL fait remarquer la pose d'une enseigne « salle des associations » sur la façade du bâtiment. Il ne reste plus que quelques prises électriques à installer pour brancher les appareils électroménagers qui ont été achetés pour les utilisateurs de la salle. La réception de la salle des associations en présence des associations de Montracol a eu lieu le 20 juin dernier avec remise contre signature à chacun du règlement intérieur et des clés.
- Ecole : les travaux de rénovation de peinture à l'école sont en cours et devraient être terminés d'ici la fin de semaine
- Eclairage public : Monsieur SUBTIL fait part d'un rendez-vous qu'il a eu afin de mettre en conformité l'éclairage public de la commune. En effet, certains candélabres fonctionnent encore avec les lampes à vapeur de mercure, procédé qui va très prochainement être interdit. Une demande a également été faite pour installer des horloges astronomiques qui permettraient de programmer les heures d'éclairage des lampadaires.
- SIEA : Monsieur SUBTIL indique qu'il a participé à l'élection du nouveau président du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain. Il précise qu'en vertu de la nouvelle loi de non cumul des mandats, Monsieur Charles de la Verpillère, ancien président du SIEA a été réélu député de sa circonscription dans l'Ain et a donc du démissionner de son mandat de président. C'est Monsieur Walter MARTIN, Maire de la commune d'Attignat et Conseiller Départemental du canton d'Attignat dont la commune de Montracol dépend qui a été élu pour lui succéder.
- Info diverses : pour finir, il informe les membres du conseil qu'Hélianthe change de nom et devient ALEC 01. Il s'agit seulement d'un changement de nom mais ses missions restent les mêmes à savoir entre autres des aides pouvant être accordées pour de la rénovation thermique d'anciens bâtiments...

Commissions intercommunale :

- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Monsieur BORDES indique avoir participé à la première réunion de la CLECT qui avait pour but l'élection d'un Président et d'un Vice-président et de dresser les grands principes de cette commission, de définir les règles.
- Conseil communautaire : afin de tenir informés les membres du conseil municipal qui ne sont plus impliqués dans les commissions de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse depuis la fusion de janvier 2017, Monsieur le Maire fait un compte-rendu du dernier conseil de communauté.
- Conseil d'école : Monsieur le Maire fait un compte-rendu du dernier conseil d'école et une mise au point sur la procédure à suivre en cas de décision de repasser à la semaine des 4 jours à la rentrée 2018.

Informations et questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un des agents communaux lui a fait part de sa demande de mutations. La transformation de son poste en temps plein est à l'étude. La question de la mutualisation des moyens est soulevée. Monsieur le Maire indique qu'il y a effectivement des discussions pour la mutualisation de moyens (matériel) voir de personnel.
- des personnes se plaignent de tapage nocturne au centre village : il est rappelé qu'en cas de gêne il faut alerter la gendarmerie.

La séance est levée à 22h